

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_060 : MODIFICATION DES TARIFS DE CONTRÔLE PÉRIODIQUE
OBLIGATOIRE DE VÉRIFICATION DE BON FONCTIONNEMENT

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY,
Messieurs Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

**N° DEL2021_060 : MODIFICATION DES TARIFS DE CONTRÔLE
PÉRIODIQUE OBLIGATOIRE DE VÉRIFICATION DE BON
FONCTIONNEMENT**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Le service public d'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois réalise des missions de contrôles des installations d'assainissement individuel des usagers. Les tarifs en vigueur sont les suivants :

- Contrôle obligatoire de conception et réalisation pour les installations existantes (cas des réhabilitations): 120 € HT soit 132 € TTC
- Contrôle obligatoire de conception pour les installations nouvelles (cas des constructions neuves) : 52 € HT soit 57,20 € TTC
- Contrôle obligatoire de réalisation pour les installations nouvelles (cas des constructions neuves) : 84 € HT soit 92,40 € TTC
- Contrôle obligatoire de diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes immobilières : 110 € HT soit 121 € TTC
- Contrôle périodique obligatoire de vérification du bon fonctionnement : 54 € HT soit 59,40 € TTC.

Suite à l'abandon depuis 2019 des subventions d'aides au fonctionnement du SPANC par l'Agén de l'Eau Adour Garonne (aides aux différents contrôles), les redevances de contrôles ne permettront plus d'équilibrer le budget annexe du SPANC, en l'état actuel des tarifs de contrôle proposés.

Par ailleurs, la gestion de toutes les sortes de contrôles qu'ils soient ponctuels ou périodiques est actuellement effectuée par un seul technicien (1 ETP). Cet effectif ne permet pas de répondre à la réglementation qui impose notamment de réaliser un contrôle de bon fonctionnement tous les 10 ans (périodicité minimale obligatoire) par installation.

Sur 600 contrôles réalisés par un technicien par an, 400 concernent le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations (CBF). Le parc des installations individuelles sur le territoire est de près de 5000 installations.

A deux techniciens, 1 000 CBF pourraient être réalisés annuellement contre 400 aujourd'hui.

Il est par conséquent proposé de réviser le tarif de la redevance de de contrôle périodique de bon fonctionnement de 54 € HT (59,40 € TTC) à 73 € HT (80,30 € TTC)

Les tarifs relatifs aux autres types de contrôles réalisés par le service public d'assainissement non collectif de l'agglomération restent inchangés.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU la délibération n°6-208/2015 en date du 22 décembre 2015 portant « tarifs de contrôle des assainissements non collectif » ,

VU la délibération n°DEL2018-226 en date du 18 décembre 2018 portant «révision des tarifs de contrôle des assainissements non collectifs »,

VU la présentation en conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 17 mars 2021,

VU l'approbation de la proposition en Bureau communautaire réuni le 30 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE les montants forfaitaires de redevance des contrôles des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1er juillet 2021, comme suit :

- Contrôle obligatoire de conception et réalisation pour les installations existantes (cas des réhabilitations): 120 € HT (132 € TTC avec l'application d'un taux de TVA à 10 %)
- Contrôle obligatoire de conception pour les installations nouvelles (cas des constructions neuves) : 52 € HT (57,20 € TTC avec l'application d'un taux de TVA à 10 %)
- Contrôle obligatoire de réalisation pour les installations nouvelles (cas des constructions neuves) : 84 € HT (92,40 € TTC avec un taux de TVA à 10 %)
- Contrôle obligatoire de diagnostic pour les contrôles initiaux et pour les ventes immobilières : 110 € HT (121 € TTC avec un taux de TVA à 10 %)
- Contrôle périodique obligatoire de vérification du bon fonctionnement : 73 euros HT (80,30€ TTC avec un taux de TVA à 10%)

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de l'assainissement non collectif.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL